

Vous avez entre les mains
« ***L'Écho des missions*** » qui vous raconte
ce qui se passe en vrai dans les services
de la DGFIP partout sur le territoire



Et du côté du PED ...

Depuis janvier 2022, lorsqu'une évaluation leur est demandée, les évaluateurs du Pôle d'Évaluation Domaniale (PED) rédigent un **avis-rapport (A-R)**, nouvelle présentation exhaustive sur laquelle ils détaillent la description des biens à évaluer, les études de marché, le raisonnement du service, etc, pour justifier la valeur vénale retenue.

Auparavant, ils délivraient « l'avis domanial » (une sorte de version courte, sans les détails de l'étude de marché), qu'ils renvoyaient au demandeur, et le rapport complet, qu'ils archivaient.

Ce changement a été motivé sous la pression de certains députés qui souhaitaient la disparition des services du Domaine...

En réponse à ce projet de disparition, la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID) a proposé ce format de l'A-R, dans l'optique de s'aligner davantage sur les pratiques en vigueur dans les agences immobilières, proposant ainsi une alternative à une dissolution immédiate de la mission.

L'A-R devait donc s'imposer comme le format unique pour plus de transparence, d'équité etc

Sauf que, depuis environ 2 ans, dans certaines directions, un format « dérogatoire » tend à s'imposer progressivement dans le paysage, à savoir « **la Lettre Avis** » (L-A).

Il s'agit, cette fois, d'une présentation extrêmement synthétique, voire sommaire, et donc à l'antithèse de l'A-R, et qui se résume à délivrer la valeur vénale avec une description allégée (l'étude de marché devant être jointe sur une annexe à part).

Au départ, ce format ne devait s'appliquer qu'aux demandes perçues comme étant les plus «simples» et aux enjeux financiers «limités» ...

Sauf que, la L-A s'applique désormais à minimum une dizaine de situations, mettant potentiellement à mal l'équité des traitements relatifs aux saisines.

Et pourquoi créer ce format dérogatoire ?

Officiellement, pour gagner du temps, pour pallier à la diminution des effectifs, pour répondre de façon ciblée aux demandes qui tendent à augmenter en quantité et en complexité...

Oui, mais non, parce que, malheureusement, les évaluateurs ne gagnent pas forcément de temps... puisque toute évaluation s'accompagne d'une ou plusieurs étude(s) de marché pour justifier la valeur vénale proposée... sinon autant jouer au «juste prix»...

Alors, n'y aurait-il pas, sous-jacente, une volonté d'essayer de dévaloriser le travail des évaluateurs en le rendant moins visible pour justifier ensuite des suppressions de poste ?

Surtout, cette approche de la L-A rappelle furieusement celle du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD)...

Sauf que, le CHD, qui a également été présenté comme la panacée qui permettrait aux agents de sortir enfin la tête de l'eau en les allégeant des tâches les plus ingrates du visa, a préfiguré le démantèlement des Trésoreries...

Quand l'histoire se répète... au détriment des missions et des personnels qui les assurent...



De la solidarité entre services ...

Dans les Pôles d'Évaluations Domaniales (PED), il est prévu un dispositif d'entraide entre services, à savoir que les quelques-uns qui ont une activité soutenable pourront venir en aide, sous l'initiative du responsable de service, à la grande majorité des autres qui sont en surcharge, et ce par le biais du délestage.

L'idée peut être séduisante, mais elle risque à la fois de complexifier l'organisation des services et de «hiérarchiser» les PED entre eux, ... entre les bons et les mauvais élèves.

Le risque est évidemment que les PED qui proposeraient spontanément leur aide soient «récompensés» de cette initiative (tout du moins les responsables concernés), tandis

que les services bénéficiaires n'auraient peut-être pas droit à la même reconnaissance... d'où un cercle vicieux insidieux, qui risque de devenir la règle, de voir la concurrence et l'individualisme l'emporter sur la promesse de l'entraide...



Et pendant ce temps, dans les SDIF...

Après la catastrophe industrielle de GMBI, les milliers de messages dans E-contact supprimés faute d'avoir pu être traités dans des délais raisonnables, voici l'arrivée du recouvrement des taxes d'urbanisme dans les SDIF...

Et pour traiter le dossier épineux de la taxation d'office lorsque les déclarations de fin de travaux ne sont pas déposées en temps et en heure, quoi de mieux que de mobiliser les géomètres, les contrôleurs, les cadres du service aussi, en leur demandant de mener une campagne d'appels téléphoniques systématiques, plusieurs fois en cas d'appels infructueux, des propriétaires demandeurs d'autorisations d'urbanisme en instance de taxation d'office.

Les collègues de certaines directions doivent donc, depuis quelques mois, faire un travail préalable de collecte d'informations (depuis le bureau uniquement !) pour permettre d'appeler le propriétaire, lui demander si les

travaux sont achevés, recueillir des éléments utiles pour les taxes d'urbanisme, l'inciter à déclarer (alors même que la relance automatique de GMBI l'a déjà fait plusieurs fois et qu'aucune suite n'en a découlé) et reporter toutes les infos obtenues dans un tableur pour le suivi du dossier, et ce pour régler à l'amiable le sujet de la taxation d'office... et s'éviter ainsi des contentieux à la pelle qu'il n'est à ce jour toujours pas possible de traiter faute d'outils fonctionnels !

À un détail près, les services, exsangues, ne sont pas en mesure non plus de traiter immédiatement les déclarations qui sont déposées. Oh, ben ça, c'est vraiment dommage, alors...

Pour donner une idée du volume de dossiers concernés, pour les géomètres, cela peut représenter, selon les directions concernées, deux mois et demi d'opérations à plein temps, exception faite des permanences de vérification de documents d'arpentage.

Et comme si la catastrophe prévisible de la noyade sous le nombre de dossiers ne suffisait pas, les collègues ont appris que cela deviendrait une de leurs missions au-delà de l'opération présente.

Les géomètres se verront donc, un peu plus encore, coupés et déconnectés du terrain et de leur cœur de métier, par cette opération destinée à devenir pérenne.



Lot et Garonne : départementalisation en marche

Le dépeçage du maillage de la DGFIP avance. Lors de la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité (NRP), certains directeurs avaient choisi, pour la paix sociale ou pour ménager les élus, la mise en place d'antennes en lieu et place des services supprimés ou regroupés. Bien que cet adjectif fût souvent utilisé, ces antennes sont tout sauf pérennes. La plupart devraient disparaître en 2025 ou 2026. C'est ainsi que dans certains départements, le maillage de notre administration sera réduit à sa plus simple expression. Dans le Lot-et-Garonne, il n'y a plus qu'un SIP et un SIE à Agen, avec des antennes à Marmande et à Villeneuve-Sur-Lot. Elles sont aujourd'hui

menacées, en particulier par la politique immobilière de l'État, et fragilisées par le biais de transferts de missions vers le siège, ou le non remplacement des départs dans les antennes. Toutes les trésoreries ont été supprimées pour laisser place à trois SGC, qui, bien sûr, ne remplissent pas la même mission de service public. Il n'y a plus, non plus, de trésorerie-amende, que la directrice a, suite à des soucis à l'accueil, intégrée à la paierie départementale.

Cette évolution, à l'œuvre dans la plupart de nos directions risque de bouleverser rapidement la géographie de notre administration, et éloigner un peu plus le service public des usagers.

Fin des PCE : à quelle sauce vont être mangé·e·s les collègues ?

La note du 15 mai 2025 sonnait la fin des PCE d'ici 2 ans maximum. Maintenant, les directions locales ont la latitude d'organiser les choses comme elles le souhaitent.

Certaines avancent beaucoup plus vite que d'autres sur la question. Certaines directions avaient déjà le doigt sur la gâchette et la disparition de ces structures est déjà programmée. Dans d'autres, principalement les grosses directions avec un tissu fiscal riche, les directeurs se hâtent très lentement, inquiets de voir disparaître une structure qui fonctionne et a fait ses preuves au profit d'une organisation nébuleuse. Le cas de certaines petites directions est également préoccupant. Dans les départements des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence, il n'y a plus de brigades de vérification, la mission est assurée par la DIRCOFI. Avec les PCE disparaîtra tout lien local entre programmation et contrôle, puisque les emplois fléchés programmation seront transférés en DIRCOFI à Marseille !

Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?

Les DIRCOFI récupéreront la quasi-intégralité de leur programmation (sauf les fiches issues de la Brigade de Contrôle et de Recherche (BCR)), avec des emplois transférés dans les Brigades d'Étude et de Programmation (BEP).

Certains départements (les plus gros) constitueront des pôles de programmation.

L'expertise sera quant à elle renvoyée dans le ou les SIE du département. Par expertise, la DG entend les remboursements de crédit de TVA (RCTVA), les Crédits Impôt Recherche (CIR), les intégrations fiscales, les questions complexes et les instructions sur place.

Certains emplois seront également reversés dans les brigades de vérification départementales et les divisions des affaires juridiques.

Une chose est sûre, cela va entraîner une perte de diversité du travail que l'on pouvait encore connaître en PCE et la gestion s'éloigne encore plus du contrôle : les agents devront faire un choix entre l'expertise et le contrôle, puisque l'expertise et le contrôle seront cloisonnés dans leur sphère et dépendront de divisions différentes !

Les sources de programmation issue de l'expertise (RCTVA ou CIR) se feront de plus en plus rares et le travail sur liste issu du data-mining sera intensifié.

La CGT Finances publiques ne croit pas que cela renforcera la lutte contre la fraude, comme veut nous le faire croire la DG, bien au contraire !

